les déciment ; là, c'est un train qui déraille, un navire qui sombre, un pont qui s'écroule, faisant de nombreuses victimes ; ailleurs, c'est la gelée, la grêle, les inondations qui détruisent leurs récoltes. Et souvent, bien souvent, ce Dieu de justice et d'équité, en qui ses ministres nous disent de croire et de placer, les yeux fermés, notre absolue confiance, ce Dieu frappe les innocents, épargne les coupables.

Aux trop nombreux exemples que l'histoire nous a donnés de la méchanceté du Dieu des cléricaux, en voici un tout récent que nous trouvons dans une feuille à la dévotion de ce Dieu cabire — et qui mérite d'être cité :

« A Fourmies, — dit la sainte feuille, rendant compte d'une conférence politico cléricale, — la Providence a, *comme à plaisir* (sic) fait apparaître tous les partis sur la scène, anarchistes, opportunistes et catholiques — on est obligé de convenir que le rôle des catholiques, en la personne de M. le curé Margerin, a été de beaucoup le plus honorable. »

Ainsi donc, l'auteur de la sanglante tragédie de Fourmies, c'est Dieu qui a tout préparé, tout organisé ; c'est Dieu, enfin, qui a « comme à plaisir » fait tomber tant d'innocents sous les balles de nos soldats !

Si le rôle du curé Margerin a été honorable, — on n'ose plus dire héroïque, — on est bien obligé de convenir, si profondément atteint que l'on soit du virus clérical, que la feuille Ignacienne a fait jouer à Dieu est tout simplement cruel, odieux, abominable...

Quels maladroits amis vous avez-là, Seigneur !

Le Mouvement gréviste

LA GRÈVE DES RENTREURS

La situation industrielle n'a pas encore reçu de modification sensible par le fait de la grève des rentreurs ; les tissages marchent à peu près au complet : on cite même quelques industriels chez lesquels aucun ouvrier rentreur ne fait grève et partant aucun métier ne chôme à cause du manque de chaînes rentrées.

Les ouvriers rentreurs se sont divisés hier soir en plusieurs groupes et sont allés à la porte des fabriques dans lesquelles des collègues n'avaient pas arrêté le travail ; à leur sortie ils ont poussé des applaudissements et leur ont offert des bouquets en signe d'ironie pendant que les ouvriers tisserands des mêmes usines poussaient des huées en leur honneur. On cite quelques voies de fait regrettables comme s'étant produites à l'égard des rentreurs non grévistes ; nous engageons fortement les rentreurs à se garder de toute violence qui compromettrait leur cause.

Hier soir la chambre syndicale a fait coller une grande affiche verte dont nous donnons la copie ci-après et qui a amené de nombreux rassemblements de lecteurs.

En voici le texte :

Pourquoi les rentreurs font ils grève et pourquoi le font ils en ce moment ?

Telles sont les questions que se posent beaucoup de gens. Nous allons essayer d'y répondre.

Les rentreurs font grève :

1° Parce que le trop plein existe dans leur corporation, par la faute des patrons qui nous forçaient à faire des apprentis et pour occuper ce trop plein, il n'y a qu'un moyen, diminuer les heures de travail.

2° Parce que les patrons ont fait des victimes au premier mai et même avant, et puis ensuite, ils ont cherché en dessous mains des chefs rentreurs, leur offrant un salaire hors de proportion.

3° Parce qu'ils ont doublé le nombre des apprentis depuis le 1er mai.

4° Parce que leur mot d'ordre est : « sus aux syndicats ! » et surtout au syndicat des rentreurs.

5° Parce qu'il y a un trop grand écart de salaire d'une maison à une autre ; c'est pour équilibrer cet écart que nous imposons un tarif unique, et ce tarif n'est pas exagéré, puisque, dans plusieurs maisons, il était à peu près établi avant la grève, et même dépassé. C'est pour ces diverses raisons que nous avons décidé la grève générale.

Depuis ce jour, les patrons luttent d'une façon désespérée ; ils mettent tout en œuvre, menace, pression, renvoi.

Ils emploient les moyens les plus vils, les procédés les plus barbares pour nous faire échouer ; ils n'hésitent pas de mettre sur le pavé des pères de famille, parce que leurs fils, leurs frères ou leurs neveux sont rentreurs grévistes, les femmes, les enfants de ces derniers ne trouvent pas grâce devant leur colère, pour eux, tous les moyens sont bons, ils on pris pour devise : « La fin justifie les moyens ».

Qu'on ne vienne pas nous dire que nous ne sommes pas de bons Roubaisiens, que nous risquons de faire péricliter l'industrie locale. Hésitent-ils, eux, de faire fabriquer à Fourmies ou ailleurs, et même transporter notre industrie à l'étranger, quand ils y trouvent leur profit.

Sont-ils de bons Roubaisiens les réactionnaires de la richissime compagnie du Nord, qui, pour ne pas exproprier derrière la gare actuelle, s'en vont construire une gare annexe à l'extrémité de la ville où le charroie supplémentaire coûte plus aux industriels que l'augmentation demandée par les rentreurs ?

Sont-ils de bons Roubaisiens les actionnaires des Compagnies houillères qui ont fait une hausse de charbons qui coûtent plusieurs millions par an à la Place de Roubaix ?

Ces messieurs crient à l'abomination de la désolation parce que des ouvriers réclament leur part de progrès par une légère augmentation de salaire et quelques heures de repos en plus ; croient-ils que lorsque nous voyons leurs palais du boulevard de Paris, il ne pénètre pas dans nos cœurs un sentiment de révolte ; quand nous voyons des fils de patrons, dont le père ou le grand-père étaient ouvriers, payer un cheval de course 20,000 francs et le revendre ensuite à bas prix, parce que, dans un concours hippique il est arrivé trop tard d'une demi-longueur, ont-ils le droit de nous taxer d'exagération, et de s'étonner que nous nous unissons pour la défense de nos droits.

Dans leur orgueil mal placé, ces messieurs croient devoir faire la sourde oreille à nos réclamations et se refusent à reconnaître nos syndicats, il faudra pourtant bien qu'ils se rendent à l'évidence, la diffusion de l'instruction prépare le socialisme ; aveugle est celui qui voudrait lui barrer le chemin.

Quant à nous, forts de notre droit et de la justice de notre cause, nous continuerons la lutte jusqu'à ce que satisfaction nous soit donnée, certains que l'opinion publique est avec nous.

La commission des Rentreurs.

Roubaix, le 4 juin 1891.

N.-B. — Dimanche 14 juin 1891, une soirée bachique aura lieu au local de la société colombophile la *Paix*, boulevard de Belfort, pour venir en aide aux broyeurs de chaînes et aux anciens rentreurs non-syndiqués.

LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

Sur l'invitation des membres du bureau de la Chambre syndicale des ouvriers et employés des chemins de fer français, environ deux mille travailleurs des Compagnies de chemins de fer se sont réunis mercredi soir à l'Alcazar d'Italie, l'avenue Choisy. Après une assez longue discussion à laquelle ont pris part un certain nombre d'orateurs, l'assemblée, à l'unanimité, a voté l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers et employés des chemins de fer réunis avenue de Choisy, 190, salle de l'Alcazar d'Italie, le mercredi 3 juin 1891,

Considérant que les travailleurs de tous ordres des chemins de fer, las de réclamer des Compagnies et des pouvoirs publics les revendications auxquelles ils ont droit, et ne pouvant rien obtenir par la persuasion ;

Considérant que les révocations des travailleurs de la Compagnie d'Orléans ont eu lieu sans motif légitime ;

Considérant que les révocations portent plus particulièrement sur les membres appartenant à la Chambre syndicale ;

Considérant que les Compagnies refusent de reconnaître les lois françaises ;

Considérant que l'interpellation qui a eu lieu aujourd'hui à la Chambre des députés n'a réussi qu'à faire voter un ordre du jour pur et simple par 329 voix pour et 139 contre ;

Devant cet état de choses, décident de poursuivre leurs revendications jusqu'à satisfaction complète par la seule arme qui leur reste, c'est-à-dire la grève, calme et digne, sans oublier que le drapeau de la Fédération porte comme devise : Labeur, honneur, dévouement.

Démarche auprès des députés

Paris, 4 juin. — Les délégués ont eu une entrevue avec les députés de la Seine, qui ont objecté que la grève était une arme dangereuse, il fallait user de tous les moyens de conciliation avant d'en user. Ils les ont engagé à aller exposer leurs doléances au ministre des travaux.

Au ministère des travaux publics

M. Yves Guyot a reçu MM. Maujean, Dreyfus et sept délégués des employés congédiés de la Compagnie d'Orléans qui ont prié M, le Ministre d'intervenir pour faire réintégrer les ouvriers congédiés.

M. Guyot a vu ensuite M. Heurteau, directeur de la Compagnie qui lui a déclaré que 25 employés étaient replacés. Il a renouvelé l'assurance qu'il replacera ceux qui ne trouveraient pas d'emploi au dehors.

Les ouvriers ne connaissent pas encore la réponse de M. Heurteau.

On ignore comment ils l'accueilleront.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins de la séance du 3 juin :

1° Sur le contre-projet de M. Laur à la proposition de loi concernant l'application du décret-loi des 9-14 septembre 1848.

Tous ont voté contre, sauf M. Emile *Moreau*, qui a voté pour ; MM. Achille Adam, *Bergerot*, *Déjardin-Verkinder*, *de Frescheville*, *Le Gavrian de Montalembert*, *Plichon*, *Léon Renard*, *des Rotours*, Taillandier, *Thellier de Poncheville*, qui se sont abstenus ; M. Jonnart, qui était à la commission du budget.

La Chambre n'a pas adopté.

2° Sur l'ensemble de la proposition de loi de M. Lagrange, relative à l'application du décret-loi des 9-14 septembre 1848.

Tous ont voté pour, sauf MM. *Déjardin-Verkinder*, *de Frescheville* et *Plichon*, qui se sont abstenus ; M. Jonnart qui était à la commission du budget.

La Chambre a adopté.

3° Sur l'ordre du jour par et simple (Interpellation de MM. Dumay et Camille Dreyfus).

Tous ont voté pour, sauf MM. Basly, *Emile Dubois*, *Everard Eliez*, *Herbecq*, *Emile Moreau*, *Pierre Legrand*, *Trannin*, *Werquin*, qui ont voté contre ; MM. *Déjardin-Verkinder*, *Dron*, *Guillemin*, Haynaut, *Le Gavrian* et *Sirot*, qui se sont abstenus ; M. Jonnart, qui était à la commission du budget.

La Chambre a adopté.

L'ouverture de la pêche. — L'époque de l'ouverture de la pêche tombant cette année un mardi, M. le ministre des travaux publics vient de l'avancer de deux jours, afin que les travailleurs qui ne disposent que du dimanche, ne voient pas retarder d'une semaine entière le moment où ils pourront se livrer à cette distraction.

Par conséquent, il ne sera pas verbalisé pendant les journées des 14 et 15 juin contre les pêcheurs à la ligne flottante tenue à la main.

Tout autre procédé de pêche reste d'ailleurs en dehors de cette tolérance et la vente et le colportage du poisson demeurent interdits.

Il est bien entendu que la mesure dont il s'agit n'est applicable qu'aux cours d'eau pour lesquels la période d'interdiction de la pêche doit se terminer le 16 juin au matin.

Chronique locale

ROUBAIX

UNE EXPLOSION MYSTÉRIEUSE

Un homme grièvement brûlé

Hier après-midi, vers deux heures et demie, il n'était bruit en ville que d'un terrible accident qui s'était produit rue Franklin.

Un homme, disait-on, venait d'être victime d'une explosion de pétrole et on l'avait retiré, complètement carbonisé des décombres.

Cette affaire est entourée d'un mystère qu'il sera fort difficile d'éclaircir.

Voici les faits :

Au 145 de la rue Franklin

— Dans cette maison, habite depuis le 1er janvier 1889, un ancien ouvrier mécanicien, Désiré Vandenmeerschant, âgé de 62 ans. Il occupe une chambre située derrière et une autre pièce très petite, donnant sur la rue. C'est dans cette dernière pièce que s'est passé le drame que nous allons raconter.

Le principal locataire, M. Louis Hayard, trieur de laines, locataire de la maison, avait supprimé, il y a quelques mois, son commerce de boissons (il était débitant) et ne logeait plus que Vandenmeerschant, une femme Vandoorselaere et une autre femme qui occupait une chambre au rez-de-chaussée.

Depuis la mort de sa femme, en 1888, M. Vandermeerschant vivait seul. Un de ses fils, nommé Constant, âgé de 18 ans, domestique chez un vétérinaire subvenait à ses besoins, quoique ne gagnant lui-même que 18 fr. par semaine. Tous les jours, il venait dîner avec son père. Un autre fils, M. François Vandermeerschant est marié et habite rue du Moulin.

Le père vivait bien misérablement et les deux pièces qu'il occupait étaient deux vrais taudis.

Dans la chambre un triste lit, sans draps, (ils avaient été portés au Mont-de-Piété).

Jusqu'alors il avait toujours eu une situation convenable. Le métier qu'il avait exercé — chef mécanicien dans différentes usines importantes — lui avait rapporté des bonnes semaines ; mais depuis la mort de sa femme, et surtout depuis celle de son fils aîné, décédé il y a un mois, il était fort affecté, quoique n'ayant jamais laissé entrevoir l'idée d'en finir avec cette vie malheureuse.

Dans le quartier où il causait rarement avec ses voisins, il était très estimé.

Le drame

Donc, vers 11 h. 3/4, on entendit tout-à-coup une violente explosion aussi éclatante que celle d'un coup de canon — ainsi que nous le disait un vieux militaire — suivie d'un bruit de bris de glace et on vit une fumée intense sortir de la chambre.

Un voisin, M. Crommelinck, qui passait en ce moment, se précipita dans l'escalier ; mais au palier, il dut briser un carreau donnant sur la cour pour laisser échapper la fumée qui l'empêchait d'avancer.

Quand il put respirer un peu mieux, M. Crommelinck continua son ascension et trouva la porte de la chambre fermée à l'intérieur. D'un coup d'épaule il l'enfonça et pénétra dans la pièce.

Malgré l'intense fumée qui s'y trouvait, il aperçut une jambe derrière une botte de paille. Il la tira à lui et dégagea ainsi le corps de Vandenmeerschant ; mais il fut obligé de sortir en tirant le corps derrière lui car la fumée commençait à l'asphyxier de nouveau.

Après avoir respiré, il remonta avec d'autres personnes et put alors descendre Vandenmeerschant au rez-de-chaussée.

Lorsque M. Crommelinck l'avait retiré des décombres les chairs se détachaient ; seule la figure était restée intacte ; mais les bras, les jambes, le corps tout entier étaient carbonisés.

Cependant, le malheureux n'était pas mort et, quand on lui demanda la cause de l'explosion, il sut encore répondre : *Quel malheur !... en fumant une cigarette !*

Il reçut les soins d'un médecin et vers une heure et demie, il fut transporté à l'hôpital.

Un commencement d'incendie qui s'était déclaré a été éteint par les voisins et, en moins d'une demi heure, tout danger avait disparu.

L'enquête

Cette explosion s'est produite d'une façon si mystérieuse que nous avons tenu à faire sur place une enquête sérieuse.

Voici les renseignements que nous avons recueillis :

Ainsi que nous le disons plus haut, Vandenmeerschant a été retrouvé sous une botte de paille dans le coin de la pièce à droite.

On suppose, comme il avait l'habitude de le faire, qu'il s'était couché à cet endroit pour se reposer, car il était en chemise et son pantalon se trouvait sur un étau placé près de la fenêtre.

La cigarette a-t-elle communiqué le feu à la paille ? Cela est probable.

Mais comment expliquer l'explosion ? C'est là le mystère, qui ne sera peut-être jamais éclairci.

Cette explosion a été telle que le mur séparant la chambre de celle de la dame Vandoorselaere a été démoli ; une grosse poutre, servant de support, a été coupée net dans le milieu ; les fenêtres et carreaux ont été projetés de l'autre côté de la rue, à une distance de 15 à 18 mètres.

Chez M. Leterme, boucher-charcutier, le magasin et les chambres du premier étage étaient jonchés d'éclats de verre.

Madame Leterme, qui se trouvait dans son comptoir, s'est trouvée indisposée ; elle croyait, nous disait-elle, que l'orage était tombé dans sa maison. Il en a été de même chez M. Flamencourt, débitant, où un carreau du premier étage a été brisé.

Dans la chambre voisine de celle de Vanmeerschant rien n'a été épargné : le poêle a été brisé en deux pièces ; les cadres, une chaise, etc., ont été cassés. C'est un vrai désastre pour la locataire. Les rideaux ont été également arrachés des fenêtres.

M. Chauveau, commissaire de police, chargé de faire l'enquête, a procédé à une perquisition dans l'après-midi, de trois heures jusqu'à 4 heures 1/2.

Il était aidé par les agents Béhague et Huyghe.

Cette perquisition faite avec beaucoup de soin n'a amené la découverte d'aucune matière explosible.

Du reste, on se demande pourquoi Vandenmeerschant aurait eu de la poudre ou de la dynamite chez lui.

L'agent Dubois, qui était arrivé un des premiers, prétend de son côté qu'il a senti l'odeur de poudre, mais il n'est pas bien affirmatif.

L'enquête continue.

Voleur audacieux. — Depuis quelques jours Mme Renard, marchande de jouets, demeurant rue du Grand Chemin s'apercevait que des sommes minimes disparaissaient de son comptoir, elle fit part de cette découverte à son mari et tous deux se promirent de veiller.

Les soupçons se portèrent sur un jeune ouvrier de chez M. Ernoult qui lundi dernier était venu dans le magasin et ce jour-là on avait constaté qu'il manquait 0.95 cent. dans le comptoir. Hier matin, le jeune homme revint.

M. Renard se cacha derrière une cloison et vit notre voleur examiner de tous côtés s'il n'était pas vu, puis plonger la main dans le tiroir du comptoir.

C'est alors que M. Renard se montra et lui mit la main au collet.

Ce précoce malfaiteur est âgé de 15 ans et se nomme Louis Cattoire, demeurant rue Voltaire.

On a trouvé dans ses poches une belle pipe ; une blague à tabac, une boîte d'allumettes en nickel dont il n'a pu indiquer la provenance.

Il a été écroué au dépôt du 1er arrondissement.

Un incendie rue de Lille. — Hier après-midi, vers une heure et demie, le tocsin de l'église Saint-Martin et les avertisseurs annonçaient un incendie rue de Lille ; le feu venait de se déclarer à la maison portant le numéro 99 et habitée par M. Camille Tiberghien, représentant de commerce.

La flamme, par une petite crevasse qui se trouve dans la cheminée, avait communiqué le feu à un porte-manteau qui se trouve dans la chambre de la bonne.

Une grande partie des vêtements qui se trouvaient dans la chambre ont été la proie des flammes ; le lit a été fortement endommagé.

Le feu a été rapidement éteint, grâce aux secours des voisins et surtout à M. Péloni, fumiste, qui a monté sur le toit pour éteindre l'incendie.

Les pompes arrivées sur les lieux n'ont pas dû fonctionner.

Les dégâts couverts par une assurance, sont évalués à 300 francs.

Tribunal de simple police. — *Audience du 4 juin.* — M. Pannier, juge. Séance peu intéressante ; commencée à 2 heures, elle a pris fin à 4 heures. Peu de monde dans l'auditoire.

Comme toujours, les contraventions pour défaut de balayage, établissements ouverts après l'heure, divagations de chiens et ivresse, sont nombreuses ; les délinquants s'entendent condamnés à un franc d'amende et aux dépens.

Un nommé Delplanque vient à la barre s'expliquer au sujet d'une contravention qui lui a été faite pour avoir battu son ami Telliez. Delplanque fait remarquer au juge qu'il a bien frappé... mais qu'il n'a pas voulu lui faire de mal

M. le juge admet cette observation très juste, mais il le prie de revenir avec des témoins et remet l'affaire à la prochaine séance.

Un marchand de charbon s'entend condamner à une amende, pour avoir vendu du charbon, sa voiture étant dépourvue de bascule.

Combat de coqs. — Une belle partie de coqs, deux de trois morts pour 30 francs aura, lieu dimanche prochain au *Réveil du Jour* contre le Maréchal de Coyghem

TOURCOING

Probité. — Il y a quelques jours, M. Ach. Bischop, chef de la comptabilité à la mairie de Tourcoing a trouvé dans un wagon de chemin de fer un portefeuille contenant des valeurs importantes qu'il s'est empressé de restituer à son propriétaire, M. Arsène Grossel, bijoutier à Bergues.

Ivresse et vol. — Une ivrognesse inculpée de vol d'effets d'habillement a été arrêtée hier soir et mise à la disposition de M. Cotard, commissaire de police du premier arrondissement qui l'interrogera aujourd'hui.

Violences. — Contravention pour violences a été dressé à la charge de Jules F..., demeurant au Brun-Pain.

Accident au Blanc-Seau. — Mercredi soir, vers sept heures et demie, un petit garçon de 11 ans, fils des époux Ducoulombier, demeurant rue du Blanc-Seau, regagnait son domicile, lorsque passant en courant trop près du talus du nouveau canal, non loin du pont en construction, il fut précipité dans la tranchée. La tête vint porter sur un rail de la voie ferrée établie dans le fond et il se fit une grave blessure.

L'enfant fut porté chez ses parents. On se mit en quête d'un médecin dans tout Tourcoing, mais pas un ne fut rencontré chez lui.

Ce n'est seulement qu'hier matin que le petit blessé a reçu les soins de M. le docteur Cuisset, qui n'a pu se prononcer sur son état.

— La Société de gymnastique « la Jeunesse du Blanc-Seau », devant se rendre au concours du Cateau le 14 juin prochain, informe ses membres honoraires qui voudraient l'accompagner, qu'ils peuvent profiter de la réduction de 50 0/0 accordée par la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Les membres honoraires sont également invités à la répétition générale qui aura lieu le lundi 11 juin à neuf heures, au local, rue Lhomond.

Exploits de conscrits de Roncq et d'Halluin

Agressions et rixes

Si pendant les deux journées consacrées aux opérations du conseil de révision, on a pu constater à Tourcoing que le calme le plus complet avait régné, il n'en a pas été ainsi partout ; car parmi les conscrits de Roncq et d'Halluin, il en est un certain nombre qui se sont livrés à des faits de haute gravité.

Inqualifiable agression

Mercredi, vers cinq heures du soir, une bande de conscrits de Roncq, regagnait cette commune en suivant le chemin de la Latte, lorsque à proximité de la ferme Destombes et du cabaret tenu par M. Delplanque, les conscrits rencontrèrent un marchand de parapluies ambulant M. J. Ateignes et sa femme qui se reposaient sur le bord de la route.

L'un des conscrits se détacha et par plaisanterie vint s'emparer d'un parapluie et se mit à gesticuler. Naturellement le marchand chercha à rentrer en possession de son bien. Alors toute la bande lui sauta sur le dos et le maltraita sérieusement ainsi que son épouse.

Les conscrits s'emparèrent des marchandises qu'ils réduisirent en loques et morceaux.

Epouvantés, M. Ateigne et sa femme prirent la fuite dans la direction de Roncq après avoir ramassé les débris de ce dont ils étaient porteurs. Vint à passer un boulanger de la place de Roncq, M. Louis Delporte, qui recueillit les infortunés dans sa voiture et les conduisit à la mairie de Roncq, où ils déposèrent, au bureau central d'octroi, leur triste bagage.

Ils attendirent anxieusement le passage du train devant les ramener à Tourcoing, craignant toujours de rencontrer à nouveau les forcenés qui venaient de les assaillir d'une façon aussi inqualifiable.

A noter que le chapeau en feutre marron du mari, et celui de la femme, en paille noire, gisent défoncés au milieu des morceaux de parapluies et d'ombrelles.

Deuxième affaire

Presque à la même heure une autre bande de conscrits regagnant Roncq par le Pied-de-Bœuf et le Blanc-Four, se livra à une agression envers des domestiques de la maison L... de Tourcoing. Des coups furent échangés et bien que nous n'ayons pu compléter nos renseignements sur ce point, nous croyons savoir qu'un des agresseurs a été sérieusement blessé à la tête.

Enfin une rixe grave éclata au cabaret de la gare du Pied-de-Bœuf, et de nombreux coups ont été échangés.

Troisième affaire

Encore une agression de la part d'une bande de conscrits, d'Halluin cette fois.

Vers six heures et demie, ces jeunes gens avisant un ouvrier agricole au service de M. Castel, travaillant dans un champ au lieu dit la Vallée, l'invectivèrent et se dirigèrent vers lui en le menaçant. Le domestique, objet de cette agression, tenta de tenir tête à la bande, mais il fut fortement maltraité.

Le garde champêtre désarmé

Sur ces entrefaites survint M. Charles Desailly, garde champêtre de Roncq, qui s'interposa entre les agresseurs et la victime.

Aussitôt il fut entouré et l'un des conscrits lui tira son sabre hors du fourreau et le dirigea vers le malheureux garde, qui n'était rien moins que rassuré !

Fort heureusement, l'un des jeunes gens eût une lueur d'intelligence et de bon sens et comprenant la gravité de l'acte qu'il venait d'être commis par ses camarades, les engagea à s'en aller. Il fut écouté par bonheur. Celui qui tenait le sabre du garde le jeta à terre et la bande entière continua sa route.

La Terreur à Roncq

A la suite des agressions et rixes que nous venons de rapporter brièvement, ainsi que de plusieurs autres scènes occasionnées par les conscrits, une véritable terreur s'empara des habitants de Roncq et avant neuf heures du soir les cabarets furent fermés.

L'enquête

Hier matin, M. Ateigne, le marchand de parapluies qui habite à proximité de la place Notre-Dame de Lourdes, alla déposer plainte à la gendarmerie de Tourcoing. On l'informa que l'affaire concernait la gendarmerie d'Halluin.

Informée hier par télégramme, la gendarmerie d'Halluin n'a pu descendre, étant occupée à une enquête à Wervicq. Un gendarme est venu prévenir que l'enquête sur les faits qui se sont déroulés à Roncq se ferait aujourd'hui.

Disons pour terminer que M. Ateigne a pu donner les numéros que portaient les conscrits qui l'ont assailli sa femme et lui. Cela facilitera énormément la découverte des coupables.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles.

Relevés mensuels comparatifs

Mai 1889

	Lots	Kil.
Soie. . . .	3	115
Laine peignée	782	1.708.329
Laine filée. .	709	335.712
Blousses. . .	54	92.226
Coton . . .	92	71.302
Totaux. .	1640	1.613.759

Mai 1890

	Lots	Kil.
Soie. . . .	1	18
Laine peignée	709	1,312.573
Laine filée. .	668	304,368
Blousses . .	114	122,907
Coton. . .	85	57,806
Totaux. .	1577	1,797,702

Mai 1891

	Lots	Kil.
Soie. . . .	2	150
Laine peignée	625	1,195,174
Laine filée	938	471,712
Blousses. .	78	86,277
Coton. . .	171	106,568
Totaux. .	1814	1,799,881
Titrages		339
Décreusages et Lavages.		106

Le directeur intérimaire,
Alf. CORMANT.

WATTRELOS

Conseil municipal. — *Séance du Jeudi 4 juin.* — Président : M. Leuridan-Noclain, maire. Présents : MM. Leuridan-Noclain, maire ; Henri Pollet, adjoint ; Spriet-Dassonville, Carlos Lepers, Flipo-Ansart, Pierre Vanhoutte, Hieu-Dubois, Abel Hazebrouck, Pierre Dhalluin, Lefebvre-Delcroix, Droulers-Loridant, J.-B. Dubus, Louis Delcroix, Ferdinand Béghin, Louis Delneste.

Absents : J.-B. Quennoy, Pierre Bonte, Lorfebvre-Simon, Dubrulle-Dillies, Flipot-Doutreligne Emile Jubaru, Jean Castel, Leruste-Gallois, Adolphe Carnin, J.-B. Desbouvry, Edouard Delplanque.

A six heures, M. le président déclare la séance ouverte.

M. le maire donne lecture d'une lettre préfectorale acceptant la démission de M. Delmarre-Dupont adjoint.

Lecture est donnée d'une lettre émanant d'un sieur Désiré Lefebvre, père de famille de cinq enfants, qui demande à être exempté de ses treize jours. Cette demande est accueillie favorablement.

Le conseil vote les sommes suivantes : 100 fr. à la société des Secours Mutuels ; 200 francs à l'Union Chorale ; 100 francs aux Enfants de la Patrie ; 100 francs à Mme Loufils, institutrice au Crétinier,

Le conseil ne prend pas en considération la demande de Mlle Vanassche, en vue d'obtenir l'emploi d'accoucheuse des indigents.

Les 4 instituteurs-adjoints demandent une subvention annuelle de 200 francs ; cette demande n'est pas prise en considération par le conseil.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing demandant que la commune appuie l'autorisation de l'Etat, de l'acte de cession de la Compagnie. Cette demande est adoptée.

M. Pollet donne lecture d'une lettre préfectorale, autorisant la commune de Wattrelos à réaliser un emprunt de 363,000 fr. pour le paiement des travaux de voirie.

Le Conseil passe ensuite à l'examen des comptes et au budget de la Fabrique, qui sont approuvés.

La séance est levée à 7 h. 1/2.

Scène de jalousie. — Hier matin, la femme Corne du hameau du Crétinier, se rendit au hameau du Petit Tournai, à l'estaminet de la Belle Promenade, où elle injuria grossièrement la cabaretière Mme Dubus. Le but de cette visite n'était pas seulement d'insulter son amie ; la femme Corne se jeta à bras raccourcis sur Mme Dubus et la roua de coups ; après quoi elle brisa plusieurs carreaux et prit la fuite.

C'est la jalousie qui a poussé la femme Corne à exercer ces violences sur Mme Dubus ; la première est séparée de son mari ; c'est parce que Mme Dubus veut bien faire à manger pour celui-ci qui demeure près de chez elle qu'elle s'est vengée, dit-elle.

M. Renard, commissaire de police, a ouvert une enquête.

LILLE

L'incendie de la rue Bonte-Pollet. — Hier matin, vers dix heures, l'incendie de la fabrique de caisses de M. Catteau a failli reprendre de plus belle ; une poutre a commencé à flamber.

Aussitôt on avertit le poste des pompiers de l'Hôtel de ville qui accourut avec une pompe à bras et n'est rentré qu'à midi et demi après avoir acquis la certitude que plus aucun morceau de bois n'était encore incandescent.

Quant à l'importance des dégâts, elle est estimée comme suit :

Marchandises renfermées dans le magasin, environ 1,200 francs ; immeubles 10,000 fr. Le tout était assuré. Il n'y a que le mobilier des époux Delplanque qui habitaient, comme nous l'avons dit, le premier étage de l'estaminet Wyart, qui ne soit pas assuré. Comme rien n'a pu en être sauvé, c'est une perte sèche pour ces malheureux.

La cause de l'incendie n'est pas encore découverte.

Outrage public à la pudeur. — Le sieur Georges Bataille, 23 ans, se disant rentier, né et demeurant à Dunkerque, a été déféré au parquet pour outrages publics à la pudeur au jardin Vauban. Bataille ne paraît pas jouir de toutes ses facultés.

Accident. — Mercredi vers une heure, M. Emmanuel Salmon, 23 ans, surveillant de filature, demeurant rue du faubourg d'Arras, 191, trouvant la porte de son domicile fermée et voulant y pénétrer par la gouttière d'une maison voisine, est tombé sur le trottoir et s'est fracturé la jambe gauche. Il a été transporté à la Charité.

HAZEBROUCK

Important incendie à Steenwerck

Dans la nuit de mercredi à jeudi, l'importante usine de M. Emile Coustenoble, située dans la rue d'Enfer, derrière la propriété de M. Massin, a été la proie des flammes.

Vers trois heures du matin, M. Coustenoble, dont la maison d'habitation se trouve en face de l'immeuble incendié, fut réveillé par le crépitement du feu s'élevant de sa meunerie.

Les nombreuses charpentes en bois aidant à l'extension de l'incendie, ce dernier, avant l'arrivée des secours, embrasa toute la meunerie à vapeur et gagna la scierie mécanique.

Mises en batterie sur les lieux du sinistre, les quelques pompes qui constituent tout le matériel des pompiers volontaires de Steenwerck, ne purent circonscrire l'incendie et toute la scierie fut également consumée.

Devant leur impuissance à ne rien pouvoir préserver des bâtiments formant la salle des machines, la meunerie proprement dite et la scierie, les habitants de la commune qui étaient accourus en foule aux premiers appels du tocsin, voulurent et réussirent après de grands efforts, à sauvegarder les écuries, l'atelier de décortiquage de légumes secs, le dépôt de bois et quelques autres dépendances.

Enfin, vers cinq heures et demie, on était maître de l'incendie et on ne voyait plus des constructions incendiées que quelques transmissions tordues par le feu et les grosses pièces de la machine.

Les pertes ne s'élèvent pas à moins de 500,000 fr., elles sont couvertes par la compagnie des « Assurances générales ».

Les causes de l'incendie n'ont pu être encore déterminées d'une manière certaine.

D'après le propriétaire, il y a lieu de supposer qu'elles sont dues à une combustion spontanée de débris de mouture.

LA BELGIQUE

LA REVISION

Bruxelles, 4 juin. — Les droites des deux Chambres se sont réunies ce matin pour discuter la question de la revision constitutionnelle, elles se sont mises d'accord pour mettre à l'ordre du jour la réforme électorale à la province et à la commune.

Ce n'est qu'après le vote de ces projets que la question des élections législatives sera posée.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

L'audience a été longue, car de nombreuses causes ont été plaidées.

C'est d'abord une série de vols qui valent aux inculpés :

Julie Dehondt, 4 mois et la relégation ; Adolphe Vanlaere, 6 mois de prison ; Corneille Zwaerts, 2 mois de la même peine ; Julien Delsalle, 1 mois et son complice, Joseph Racine, 15 jours.

Puis viennent les inculpés d'ivresse, rebellion et outrages envers les agents de l'autorité. Pour ces faits, sont condamnés : Alfred Caillerez, à 15 jours de prison et 16 fr. d'amende ; Désiré Vandewalle, à 3 mois de prison ; Auguste Licke, à un mois et 5 fr. d'amende.

Ceux qui n'ont pas tenu compte des arrêtés d'expulsion et de l'interdiction de séjour dont ils ont été l'objet, se voient de nouveau condamnés : Joseph Zenoncourt, à 8 mois de prison, Adolphe Van aere, à un mois ; Gustave Vanberpe, à deux mois, et en plus, pour fraude, à un mois de la même peine.

Deux fraudeurs, Jules Chatelain et Julien Potteau, s'entendent condamner pour leur métier habituel, le premier à 4 jours et le second à 8 jours de prison, et solidairement à une amende de 500 francs.

Le nommé Léon Decot, accusé de vol, d'incendie involontaire et de port d'arme prohibée, s'entend appliquer 6 mois de prison.

Ensuite passent devant le tribunal une collection d'individus irascibles, à qui sont allouées les condamnations suivantes : 6 mois à Jules Carlier et 8 jours à Jules Debuf et solidairement à 16 francs d'amende pour coups. 40 jours de prison à Charles Grenier et à Jean Brilleman pour le même motif, 1 mois et 16 francs d'amende à Léopold Peskens, qui a essayé sa force sur sa femme. 15 jours à Marie Ghestin, qui a donné des coups de pieds et de poing à sa propriétaire, Mme Wattez, qui lui reprenait sa chambre.

Ne pouvant souffrir que le sieur Catoire se moquât de son ami Claus, qui était tombé dans un fossé près de Marquette, les frères Loose, l'ont roué de coups, au point que Catoire a dû rester chez lui pour se soigner pendant quelque temps. Le principal témoin Claus, qui est marchand de pipes en terre dit qu'il n'a pas vu donner de coups : « *Z'étai tout fraique, monsieur le zuge et ze suis couru de suite à mon mison pour moi secquer. Z'ai rien vu..* »

Emile Loose, qui est seul présent à l'audience, est condamné à 8 jours de prison et 16 francs d'amende. Son frère passera à la barre le 18 juin, jour pour lequel les témoins sont convoqués à nouveau.

Enfin, Henri Delem, de Tourcoing, fera 40 jours de prison pour abus de confiance envers le sieur Dutat, qui l'avait chargé de vendre un mobilier d'estaminet et sur lequel il n'a versé qu'un à-compte huit jours après une plainte déposée au commissaire de police.

Mᵉ COURANT.

Conseil de Guerre

Jules Berteaux, soldat au 110e régiment d'infanterie, détenu à la prison militaire de Lille. Désertion à l'intérieur en temps de paix et bris de clôture, ayant déserté antérieurement, trois ans de prison.

Cour d'assises du Nord

LES ÉCUMEURS

de Cartignies

Le départ de Dompierre

Dès quatre heures du matin une animation extraordinaire règne à la gare de Dompierre.

M. Hulin, propriétaire à Cartignies, cousin de Mme Godin-Lemaire, M. Denis fils ainsi que Mme Dometelde-Bourge sont l'objet de la curiosité public. Pilot fils est également présent.

Une foule nombreuse arrive de tous côtés en voiture : la gare de Dompierre n'aura jamais vu pareille affluence.

Je remarque M Pamart, le dévoué maire de la commune, ainsi que les maires de Cartignies, Petit Fayt, Floyon et Beaurepaire.

Un grand nombre de témoins déclarent que c'est la première fois qu'ils vont monter dans un train.

Dans les couloirs de la gare on s'écrase littéralement pour prendre ses tickets.

Jamais aucune affaire n'a autant passionné l'arrondissement d'Avesnes ; la population attend les récits des journaux avec la plus vive impatience.

A Douai

Les trains du matin ont amené une quantité considérable d'étrangers qui auront certainement beaucoup de peine à se caser dans la salle relativement restreinte des assises.

A dix heures, les onze accusés sont extraits de la prison Saint-Vaast et amenés au Palais-de-Justice

Avant l'audience

Les accusés entrent dans la salle à 10 heures 1/2. On a dû agrandir l'espace réservé aux accusés en reculant de plus d'un mètre le banc des avocats.

A 11 heures moins le quart il est procédé à l'appel des jurés. Vu l'importance et la longueur des débats le ministère public requiert la nomination d'un troisième conseiller et d'un treizième juré.

Le président procède à l'appel des accusés : Demeaux, Jeulin, Pillot Jules, Joly, Feiglain, Pillot Napoléon, femmes David, Demeaux, Jeulin, Feiglain.

Après le tirage au sort des jurés et la désignation de M. Cottet, comme troisième conseiller, l'audience est suspendue.

Au banc de la défense sont assis : Mᵉˢ Dewimeux pour Demeaux, Plouvier pour Jeulin, Vitrant pour Jules Pillot, De Warenghien pour Jean-Baptiste Joly, Joire pour Constant Faglain, Favre pour Napoléon Pillot, Boutet pour Philomène David, Wable pour Irénée Pillot, Bertin pour Elvire Matton, Bertauld pour Marie Matton et Toussaint pour Laugerotte.

L'Audience

L'audience est reprise à onze heures quinze. Le président fait l'appel des accusés, reçoit le serment des jurés et ordonne la lecture de l'acte d'accusation.

Nous croyons inutile de reproduire ce document extrêmement long et dont nous avons, dans de précédents articles, donné un résumé très exact.

Disons simplement pour mémoire que quarante-un chefs d'accusation ayant été retenus, c'est donc quarante-un crimes (assassinats, vols qualifiés et complicité de vols qualifiés), dont auront à répondre devant le Jury :

1° Alfred-Léonard Demeaux, né à Esquehéries, arrondissement de Vervins [Aisne], le 31 octobre 1861, journalier, demeurant à Cartignies ;

2° Louis-Isidore Jeulin, dit *Grand-Louis*, né à Cartignies [Nord], le 27 avril 1859, journalier, demeurant à Cartignies ;

3° Jules Pillot, né à Cartignies, le 25 juillet 1843, journalier, demeurant à Cartignies ;

4° Jean-Baptiste Joly, dit *Tarisse*, né à Cartignies, le 30 septembre 1853, journalier, demeurant à Cartignies ;

5° Constant Faglain, dit *Alfred*, né à Cartignies le 18 janvier 1859, journalier, demeurant à Avesnelles ;

6° Napoléon Pillot, dit *Rousseau*, né à Cartignies le 29 juin 1836, cultivateur, demeurant à Petit-Fayt.

7° Joséphine-Philomène David, femme Lemaire, née à Iron, arrondissement de Vervins [Aisne], le 23 décembre 1849, journalière, demeurant à Cartignies, concubine de Jules Pillot ;

8° Irénée Pillot, femme Demeaux, née à Petit-Fayt le 3 février 1864, ménagère, demeurant à Cartignies ;

9° Elvire Matton, dite *Armantine*, femme Jeulin, née à Cartignies le 8 juin 1868, ménagère, demeurant à Cartignies ;

10° Marie-Ismérie Matton, dite *Si Belle*, femme Joly, née à Cartignies le 3 février 1859, journalière, demeurant à Cartignies ;

Et 11° Marie-Françoise Laugerotte, femme Faglain, 24 ans, née à Cluny, arrondissement de Mâcon [Saône-et-Loire], ménagère, demeurant à Avesnelles.

Voici où ils ont commis leurs crimes :

Dans l'arrondissement d'Avesnes : trois à Grand-Fayt, cinq à Petit-Fayt ; trois à Floyon, cinq à Beaurepaire, huit à Prisches, neuf à Cartignies.

Dans l'arrondissement de Vervins : deux à Bergues, deux au Sart, un à Bhazy, et enfin, l'assassinat de Mme Godin-Lemaire, à Esquehéries, et le vol qui l'a suivi.

Demeaux a commis, de concert avec d'autres, 32 vols qualifiés, trois tout seul ; ensemble 35, plus un assassinat.

Jeulin, 21 vols qualifiés de concert avec d'autres, un tout seul, soit 22, plus un assassinat.

Jules Pillot, 9 vols qualifiés de concert avec d'autres, complice dans trois, soit 12 ; complice d'assassinat.

Jean-Baptiste Joly, 8 vols qualifiés de concert avec d'autres, complice dans un ; soit 9, complice d'assassinat.

Faglain, 3 vols qualifiés de concert avec d'autres, complice dans un, soit 4.

Napoléon Pillot, dit *Rousseau*, complice par recel dans quatre vols.

Irénée Pillot, femme Demeaux, 8 vols qualifiés de concert avec d'autres, complice dans 20, soit 24.

Elvire Matton, dite *Armandine*, femme Jeulin, complice par recel dans 14 vols qualifiés.

Ismérie Matton, femme Joly, complice par recel dans quatre vols qualifiés.

Marie Laugerotte, femme Faglain, complice par recel dans quatre vols qualifiés.

Philomène David, femme Lemaire, 2 vols qualifiés de concert avec d'autres, 6 comme complice par recel, soit 8 ; complice d'assassinat. (Cette femme est également accusée d'avoir été l'instigatrice de presque tous les crimes).

Les Témoins

— La lecture terminée, le président fait l'appel des témoins.

1 Chebaux Sylvie, femme Marchand, propriétaire, Le Sart. — 2 Marchand Léonie, 21 ans, propriétaire, Le Sart. — 3 Herlemond Sophie, femme Mairesse, cultivatrice, Bergues. — 4 Lecomte Jules, brigadier de gendarmerie, Le Nouvion. — 5 Deraime Zéphir, 48 ans, marchand de fromages,